

Protocole du GEVES-SNES pour le test des diviseurs



Dans le cas des diviseurs à rifles, l'échantillonneur peut influencer la qualité de l'échantillonnage en manipulant les récipients ; le diviseur doit donc être contrôlé avec chaque personne amenée à l'utiliser. Ce test peut alors aussi servir d'outil de vérification du maintien de la compétence de l'échantillonneur.

Echantillon de contrôle

Utiliser un échantillon de contrôle composé de 2 fractions différentes :

- 80% d'une espèce habituellement manipulée
- 20% d'une autre espèce de plus petite taille

Exemple : 80% Blé – 20% Luzerne

Soit 320g de Blé et 80g de Luzerne pour un échantillon de contrôle de 400g.

La masse de chaque composant dans le mélange est connue. La masse de 1000 semences de chaque composant est connue.

Les deux espèces peuvent être facilement séparées à l'aide d'un tamis de dimension adaptée.

Exemple : tamis de 2,5 mm pour le mélange Blé/Luzerne

Echantillonnage

Homogénéiser l'échantillon de contrôle.

Constituer un sous-échantillon à partir de l'échantillon de contrôle, selon les modalités habituelles.

Le sous-échantillon représente 1/8 de l'échantillon de contrôle.

Peser le sous-échantillon.

Séparer les 2 espèces du sous-échantillon à l'aide du tamis, peser.

Reconstituer l'échantillon de contrôle.

Réaliser 10 fois l'opération d'échantillonnage et de pesées et noter les résultats.

Analyse des résultats

Calculer le pourcentage des 2 espèces dans chaque sous-échantillon.

L'écart maximal toléré entre les sous-échantillons est de 2%.